



## RSI

### MESSAGE DU SNFOCOS À MME LE DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

**Le SNFOCOS poursuit sa mobilisation pour le RSI et affirme sa volonté de faire respecter la représentativité syndicale (voir les articles parus dans les précédentes éditions de la Lettre de la Michodière [LM 32](#), [LM 33](#), [LM 34](#))**

« Madame Le Directeur,

Suite à notre entretien du 17 octobre, vous trouverez en pièce jointe, le compte rendu publié par l'intersyndicale.

Je réitère notre demande d'obtenir un écrit, précisant votre position sur l'ouverture des négociations et principalement, le rappel que seules les organisations syndicales représentatives, sont habilitées à négocier et signer un protocole d'accord.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de recevoir, Madame le Directeur, mes salutations les plus respectueuses.

Le Secrétaire Général,

Alain Gautron »

## SOMMAIRE

### Page 1 :

RSI Message du SNFOCOS à Mme le Directeur de la Sécurité Sociale

### Page 2 :

Branche Maladie : Déclaration du SNFOCOS à l'INC Assurance Maladie du 20 octobre 2017

### Pages 2 à 4 :

Compte rendu de l'INC assurance maladie du 20 octobre 2017

### Page 5 :

Un dialogue social déjà explosif au RSI Droit à la déconnexion

### Page 6 :

La négociation sur la définition de l'encadrement s'ouvrira prochainement Moyens du CSE le compte n'y est pas !

### Page 7 :

Actualités et agenda



## BRANCHE MALADIE

### DÉCLARATION DU SNFOCOS À L'INC ASSURANCE MALADIE DU 20 OCTOBRE 2017

Les Organisations Syndicales sont invitées aujourd'hui à une INC maladie sur deux sujets distincts : le TRAM et l'intégration du RSI. Deux sujets qui auraient tôt faits de se rejoindre.

- Alors que TRAM a pu inquiéter le réseau sur le maintien de caisses primaires d'assurance maladie départementales de plein exercice, en rebattant les cartes des activités,
- Alors que la COG qui est en train de se négocier pourrait aller bien plus loin que le non remplacement d'un départ en retraite et ce en raison de l'arrivée de 4000 salariés du RSI,
- Alors que le réseau régional des caisses RSI ne correspond aucunement avec celui départemental de l'assurance maladie, et que bien souvent dans une région une seule CPAM est amenée à absorber la quasi-totalité des effectifs d'une caisse RSI,

Le SNFOCOS s'inquiète du déséquilibre qui s'annonce entre les caisses d'une même région et qui serait le prétexte à l'intensification du Travail en Réseau de l'Assurance Maladie. Des réflexions étant largement déjà menées sur ce sujet nous demandons un suivi régulier à l'UCANSS de cette question.

Le SNFOCOS rappelle qu'il demande depuis plusieurs semaines la négociation d'un protocole de transfert et d'accompagnement UNIQUE pour l'ensemble du personnel ainsi que la création d'un espace de dialogue social où pourront siéger les organisations syndicales représentatives du RSI comme du Régime Général.

**Eric Gautron, Secrétaire National en charge des ARS, de la politique de communication et de la syndicalisation**  
[twitter.com/EricGautron](https://twitter.com/EricGautron)



Lors de la dernière INC Maladie, les orientations de la futures COG ont été présentées ainsi qu'un point sur le TRAM et le déploiement du TRAM et l'absorption partielle du RSI. Parmi les orientations de la future COG, une surprise : la mutualisation. Plus avant il a été évoqué le projet d'engager des actions complémentaires de mutualisation au sein de la branche et en interbranche. Nicolas Revel s'est voulu rassurant en balayant l'idée

### COMPTE-RENDU DE L'INC ASSURANCE MALADIE DU 20 OCTOBRE 2017

#### DISPARITION DU RSI, NOUVELLE COG ? QU'EST-CE QUI SE TRAM ?

d'un TRAM 2. En ce sens il rejoint les déclarations faites par certains directeurs suite aux réflexions menées autour du thème « l'assurance maladie dans 5 ans ».

#### **Une présentation des premières orientations de la future COG**

La présentation des 5 axes stratégiques est dans la lignée des précédentes COG avec un accent particulier sur : l'accessibilité du système de santé dans une logique d'inclusion sociale, la simplification administrative, la

politique du « zéro reste à charge » pour certains soins, la promotion de la télé prescription, la coordination des différents contrôles opérés dans le cadre de la MDR, de la GDR et de la lutte contre la fraude en s'appuyant davantage sur les patients, l'amplification des échanges automatisés, l'accélération de la dématérialisation des demandes et des traitements, etc...

En marge de la présentation, le DG de la CNAMTS a apporté quelques précisions en réaffirmant la présence du réseau des établissements UGECAM au sein de la branche Maladie venant en atténuation de certaines conclusions « hostiles » de la Cour des Comptes. Il indique de plus vouloir signer rapidement la futur COG afin de ne pas perdre de temps sur le remplacement des départs qu'il estime du même niveau que la précédente COG (un sur deux soit -5.000 suppressions). Il ne sait pas à ce jour si les transferts du RSI au profit de la branche auront un volet particulier de restitution.

Le national évoque une consolidation de PHARE, expliquant vouloir profiter des rapprochements avec le RSI et la MG. En l'état, il est juste évoqué le souhait de ne pas mettre en place des plateformes spécialisées sur une seule activité.

Selon les représentants de la CNAMTS, la COG fait référence au besoin de faire des efforts sur la mutualisation d'expertise pour aider certaines caisses en difficultés. Ils évoquent sur ce point des difficultés de recrutement au niveau des services juridiques. Sur ce point, il faut peut être plutôt se rendre compte qu'un BAC+5 en droit a d'autres prétentions et ambitions que celle de travailler dans un organisme de Sécurité Sociale pour un niveau 4, soit à peine au-dessus du SMIC, avec parfois aucune possibilité d'évolution salariale vers un niveau supérieur. Il faut aussi regretter le fait que les organismes rechignent à recruter de jeunes diplômés en droit et à les valoriser, contrairement à d'autres postes.

### **Points sur le RSI et son absorption pour partie par la Maladie**

La Maladie prend sa part au 1er juillet 2018 dans l'absorption du RSI par les branches de sécurité sociale du régime général. Elle endosse une compétence transitoire en créant une Caisse national délégué et des Caisses régionales délégués jusqu'au 1er janvier 2020.

700 agents RSI seront repris progressivement dans les caisses locales soit des CPAM soit les ELSM des DRSM suivant son métier. Ces caisses auront la gestion du flux c'est à dire des nouveaux entrants TI et récupéreront le

stock au 1er janvier 2020 en même temps que la reprise des 2.500 agents relevant des Organismes Conventionnés.

Les accueils polyvalents seront fermés sauf si l'Etat insiste pour les conserver.

L'UCANSS rappelle que les OS Représentatives au RSI négocieront sur l'accompagnement et sur la transposition d'une Convention Collective à une autre.

La CNAMTS prévoit 11.000 départs et donc peut se projeter sur les remplacements sur la base des intégrations des personnels RSI.

L'organisation du RSI (comme des OC) fait apparaître l'existence de pôles spécialisés que les CPAM ne pourront pas digérer. En effet, 2 clés semblent avoir été retenues : des agents affectés sur la base du lieu de résidence et des activités à répartir sur l'ensemble du territoire. Nous avons ainsi un pôle RCT à Clermont Ferrand avec 40 agents du RSI, ainsi que des pôles concentrant des activités au profit des OC à Laval, Bourges, Le Mans (40 contrôleurs prestations dans ce cas). Selon M. REVEL, il est envisageable que certains processus (RCT, invalidité pour ne citer qu'eux) soient mutualisés sur la base du schéma issu de TRAM. A cet égard, il a souligné l'heureux hasard voulant que Clermont Ferrand soit le siège du Pôle Régional RCT issu de TRAM, ce qui pourrait faciliter l'intégration du pôle RCT du RSI s'y trouvant.

Au niveau du personnel médical, une « petite structure » de praticiens conseils (PC) issus du RSI sera créée au sein des DRSM. Motif : il faut conserver des spécificités (dont on ne connaît pas la nature), sans savoir si le personnel administratif sera concerné. Surtout, il s'agit là d'une mesure décidée avant même que la concertation ne débute et sans prise en compte du souhait des PC du régime général.

### **Un rappel sur le Travail en Réseau de l'Assurance Maladie (TRAM)**

Inscrit dans l'axe 4 de la COG 2014-2017, le « travail en réseau » recouvre différentes composantes telles que : les centres nationaux, les mutualisations entre organismes, les actions d'entraide structurées en dispositif, etc...



Sous l'impulsion du Comité National de Gestion, une mission de 35 dirigeants d'organismes du réseau a défini fin 2015 le périmètre de TRAM qui s'articule autour de 12 thématiques assorties de propositions d'organisation des processus mutualisés au niveau national et au niveau régional.

- Niveau national : gestion de la paie, capitaux décès, Aide Médicale Etat, Plateformes de service téléphoniques de délestage durable,
- Niveau régional :
  - Thèmes COG : invalidité, rentes Accident du Travail, Plateformes employeurs,
  - Autres thèmes: Plateforme assurés, feuilles de soins papier scannérisées, recours contre tiers, relations internationales et activités comptables et financières (gestion des oppositions),
  - Mutualisations d'initiative régionale approuvées par la CNAMTS sur d'autres activités.

Si ces orientations stratégiques de mutualisation d'activités visent à construire d'un cadre national global et cohérent, elles autorisent encore l'existence le maillage départemental au titre de la proximité des publics et des partenaires. Toutefois, la rationalisation du réseau a une finalité de recentrage d'activités des caisses locales afin de redéployer les ressources diminuantes sur des interventions de proximité (accès aux droits, maîtrise médicalisée des dépenses, services en santé).

Partant du postulat que la mutualisation d'un processus entrainera le transfert complet de l'activité (c'est à dire sa gestion et son corollaire sur le volet contrôle, comptable et financier), TRAM n'est autre pour les caisses locales qu'un démantèlement organisé.

Le plan de déploiement se termine à fin 2017 pour ce qui était déjà inscrit à la présente COG et à mi 2019 pour le surplus (l'excès de zèle diraient certains) négocié dans des schémas régionaux de mutualisation hors socle de départ.

Pas moins de 15% des personnels de la branche sont impactés avec quelques assurances néanmoins autour du respect du protocole d'accord relatif à l'évolution des réseaux, négocié et signé notamment par la SNFOCOS, et d'un plan de formation prioritaire pour l'accompagnement des compétences.

### **Une présentation du plan de déploiement du TRAM**

Rien de nouveau dans les documents fournis. Simplement une série de tableau de bord pilotant le plan de marche (forcée) qui nous prouve que le TRAM arrive bientôt à quai avec un peu moins de passagers à bord. Nous pouvons déplorer l'absence des impacts RH et Humains, sauf à croire que l'accompagnement par des formations est la solution à tous les effets induits.

Le document support évoque cependant « la programmation d'une enquête questionnaire début 2018 à destination de l'ensemble des organismes ». Il n'est toutefois pas indiqué si le questionnaire sera adressé aux directions ou aux agents impactés par TRAM, ni si l'anonymat des répondants sera prévu, ni si les données seront agrégées nationalement ou organisme par organisme. Surtout aucun retour qualitatif sur les expertises n'est prévu : qu'ont-elles préconisé ? Quels éléments (positifs, négatifs, points d'effort et/ou de vigilance) contenaient-elles ?

Le SNFOCOS rappelle :

- son attachement au refus des mobilités forcées, notamment lorsqu'elles seraient géographiques, dans le cadre de l'évolution de réseau, y compris lorsque l'évolution résulte du rapprochement avec d'autres régimes
- sa revendication visant à l'obtention d'un accord général pour l'ensemble du personnel du RSI, avec la participation des organisations syndicales représentatives du régime général.

**Bruno Gasparini, Secrétaire National en charge de l'encadrement**  
**Chafik El Aougri, membre de la Commission Permanente Professionnelle de l'Encadrement du SNFOCOS**



## RSI

### UN DIALOGUE SOCIAL DÉJÀ EXPLOSIF AU RSI

(Zoom PSI 11 octobre 2017)

Les négociations sur les modalités de transfert des personnels n'ont pas démarré que le dialogue social au sein du RSI ressemble déjà à un champ de bataille. Dernier exemple en date, le directeur général de la Caisse nationale a dû s'expliquer, le 7 octobre, et annuler les festivités prévues dans le cadre d'un séminaire réunissant, les 10 et 11 octobre, les cadres de direction face à l'ire des syndicats. Au-delà de l'anecdote, les exigences des agents de direction (ADD), relayées par le collectif animé par l'Unsa et le SNPdos CFDT, contribuent à mettre de l'huile sur le feu. « La réforme ne pourra pas se faire sans les ADD du RSI », plaide Michel Cojean, de l'Unsa CAD-RSI. Et celui-ci de réclamer « un engagement formel des tutelles en matière de priorité de reclassement accordée à ces agents au sein du régime général, via une organisation dédiée ». « Cette revendication catégorielle est inacceptable dans le climat d'incertitude générale actuel », s'insurge Alain Gautron du SNFOCOS. La tension vient encore d'être ravivée par le fait qu'en dépit de sa non-représentativité prorogée par le silence des tutelles (PSI n°994), l'Unsa CAD a obtenu d'assister, le 4 octobre, à la réunion de concertation nationale organisée entre les syndicats et la mission Giorgi. Mais « il est hors de question que ce syndicat participe à la négociation à l'Ucanss », prévient déjà la CFDT PSTE.

## THÈMES



## TEMPS DE TRAVAIL

### DROIT À LA DÉCONNEXION : ENVIRON UN TIERS DES ACTIFS RESTENT CONNECTÉS PENDANT LEURS CONGÉS

Huit mois après l'entrée en vigueur du droit à la déconnexion dans la loi, environ un tiers des actifs en emploi (33,5%) restent connectés à leurs smartphones ou tablettes pendant leurs congés d'été, selon une enquête publiée le 26 septembre.

Selon cette [enquête réalisée par le cabinet Eléas](#), spécialisé dans la prévention des risques psychosociaux, une majorité des actifs occupés ne se connectent pas au travail pendant leurs vacances d'été (66,5 %) et 21,4 % refusent même de se connecter par principe. Ne pas se connecter pendant les vacances entraîne « un sentiment de culpabilité pour 27 % des actifs en emploi ». Si ce taux reste « contenu », il est en revanche plus prononcé chez les cadres (42,7%) et les actifs les plus jeunes (32,6 % des 18-29 ans et 38,1 % des 30-39 ans). Les auteurs de l'enquête évoquent comme raisons « le poids des responsabilités » pour les premiers, et « les enjeux de carrière » pour les seconds. Les obligations professionnelles (31,1%) et l'anticipation d'une charge de travail importante au retour des vacances (26,1%) sont les deux principales raisons évoquées pour rester connecté. (*Liaisons sociales quotidien – 9 octobre 2017*)



## ENCADREMENT

### LA NÉGOCIATION SUR LA DÉFINITION DE L'ENCADREMENT S'OUVRIRA PROCHAINEMENT

Une autre négociation est prévue par l'ANI du 30 octobre 2015 : celle qui doit porter sur la définition de l'encadrement avec, pour objectif, la conclusion d'un ANI avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette négociation, en lien avec la création du régime unifié, devrait elle aussi prochainement s'ouvrir, selon une source proche du dossier. Elle aura pour vocation de : 1) définir les principaux éléments permettant de caractériser l'encadrement ; 2) ouvrir aux branches professionnelles la possibilité de préciser les éléments relatifs à l'encadrement. Elles pourront, par ailleurs, moderniser le dispositif de prévoyance prévu à l'article 7 de la convention du 14 mars 1947 en pérennisant le taux de 1,5 % de la cotisation ; 3) fixer les dispositions applicables sur les points visés ci-dessous à défaut d'accord de branche. A défaut d'accord de branche ou d'ANI avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les entreprises devront continuer à se référer à la définition de l'encadrement visé aux articles 4 et 4 bis de la convention de 1947, sous le contrôle d'une commission paritaire rattachée à l'Apec, et à appliquer l'article 7 de ladite convention relatif aux avantages en matière de prévoyance des cadres.

*(Liaisons sociales du jeudi 19 octobre 2017)*

## L'ACTUALITÉ



## IRP

### MOYENS DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE) LE COMPTE N'Y EST PAS !

Au vu du projet de décret relatif à la composition du CSE et au nombre de délégués, Force Ouvrière déplore des moyens très largement insuffisants. Après avoir subi un sévère coup de rabot avec la nouvelle délégation unique du personnel instaurée par la loi Rebsamen du 17 août 2015, la cure d'amaigrissement des droits se poursuit. Mais la fusion des instances représentatives du personnel (IRP) n'était jusqu'alors pas obligatoire. Désormais, la fusion sera imposée partout, dès maintenant, avec une baisse conséquente des moyens notamment en nombre de délégués. Avec les ordonnances, alors que FO le revendiquait, le fonctionnement en instances séparées ne sera plus possible. Même si Force Ouvrière a fait pression jusqu'au bout pour que le volume global d'heures de délégation soit maintenue – ce qui provoque l'ire du patronat – ainsi que la mutualisation des heures, il n'en reste pas moins qu'il demeure un paradoxe entre l'affichage d'un dialogue social renforcé et un repli des droits des salariés. De plus, Force Ouvrière dénonce la disparition des CHSCT et l'abandon de certaines de leurs missions en matière de santé et de sécurité des travailleurs. Force Ouvrière a toujours considéré que les questions de santé et de sécurité étaient exclusivement de la responsabilité de l'employeur. En outre, le CSE va soumettre les futurs élus à une véritable polyvalence les obligeant à traiter tous les thèmes (économie, orientations stratégiques, conditions de travail, santé, sécurité...), ce qui ne facilitera pas leurs missions.

[\(communiqué de FO du 23 octobre 2017\)](#)

## AGENDA

**6 novembre**  
Commission  
Permanente  
Professionnelle  
de  
l'Encadrement  
du SNFOCOS

**7 novembre**  
RPN Travail à  
distance

PERCO

**8 novembre**  
Bureau National  
du SNFOCOS

**17 novembre**  
INC Branche  
Famille

**22 novembre**  
INC Branche  
Recouvrement

**28 novembre**  
Délégation  
Régionale d'Ile  
de France du  
SNFOCOS

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS CN – RSI

### Le SNFOCOS en progression de 3 points devient la 2<sup>ème</sup> organisation syndicale



Syndicat National Force Ouvrière  
des Cadres des Organismes Sociaux

Tout d'abord merci à tous les électeurs qui se sont exprimés à ces élections professionnelles à la CNRSI et, en particulier, nos chaleureux remerciements aux électeurs SNFOCOS

#### Elections CN-RSI (Dionys, Podium, Toulouse, Strasbourg) : 19 octobre 2017

ORGANISATIONS SYNDICALES	Inscrits	Votants	Valablement Exprimés	Bulletins Recueillis	REPRESENTATIVITE	ELU(E)S CE
<b>SNFOCOS</b>	559	361	348	<b>78</b>	<b>22,41%</b>	3
<b>CFDT</b>				<b>66</b>	<b>18,97%</b>	2
<b>CGT</b>				<b>184</b>	<b>52,87%</b>	7
<b>CFE-CGC</b>				<b>20</b>	<b>5,75%</b>	0

**Retrouvez en photos le SNFOCOS au 55<sup>ème</sup> Congrès FEC FO à Lille**

## NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR  
LES RÉSEAUX SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT  
SUR [FLICKR](#)